



Relation mineur et majeur

Par **celiioush3**, le **28/03/2014** à **19:54**

Bonjour, rnJe suis âgée de 16ans et demi et je sort avec mon homme qui a 27ans depuis 2ans. Nous nous aimons vraiment et je suis vraiment heureuse avec lui. Il ya un peu moins de de 2ans (lorsque j'avais 14ans et 9mois) mais parents ont decouvert notre relation est on porter plainte contre lui. Je voudrais savoir si au jour d'aujourd'hui il risque encore quelque choses (je rentre tout les soirs chez moi)?rnJ'attend des reponses sincere et honnete rnMerci d'avance

Par **moisse**, le **29/03/2014** à **08:49**

Bonjour,rnIl risque la sanction des faits reprochés à l'époque de leur commission, même si ceux-ci ne sont plus répréhensibles pour ce qui est des relations sexuelles.rnLe " je rentre tous les soirs chez moi" est le cas de tout le monde, et ne permet pas de savoir si ce "chez moi" concerne le domicile des parents ou celui de votre compagnon.rnS'il s'agit de celui de votre compagnon il commet toujours le délit de soustraction d'un mineur à l'autorité parentale.